

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Réhabilitation des bâtiments :
Ministère de la Justice et des Droits Humains
Juridictions du ressort de la cour d'appel de Kinshasa-Gombe
Juridictions du ressort de la cour d'appel de Kinshasa-Matete
Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa (CPRK)
Kinshasa – République Démocratique du Congo

1. Référence de publication

006/TRAV/ON/COFED/2010

2. Procédure

Ouverte locale

3. Programme

FED - 9/ACP ZR 025

4. Financement

Convention de Financement N° 9598/ZR

5. Pouvoir adjudicateur

Ministère des Finances, Ordonnateur national du FED
Hôtel des Impôts, croisement des avenues Marais et Haut-Congo,
Commune de la Gombe, Kinshasa République Démocratique du Congo,
Tel : +243 (0)81 555 3644 / 81 47 79 410, Fax +243 81 555 3649, email: cofed@cofed.cd

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le marché a pour objet la réhabilitation des bâtiments du Ministère de la justice et des juridictions des ressorts des cours d'appel de Kinshasa-Gombe et de Kinshasa-Matete.

Les travaux se dérouleront tous à Kinshasa sur cinq sites différents.

7. Nombre et intitulés des lots

Le marché est constitué des trois (3) lots suivants :

Lot 1 : Réhabilitation du bâtiment du Ministère de la Justice

Lot 2 : Réhabilitation du bâtiment des juridictions du ressort de la cour d'appel de Kinshasa-Gombe

- a) bâtiment du palais de justice de la Gombe (cour d'appel, parquet général, tribunal de grande instance, parquet de grande instance),
- b) bâtiment du Centre Pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK): Greffes et salles d'audience (box des avocats).

Lot 3 : Réhabilitation des bâtiments des juridictions du ressort de la cour d'appel de Kinshasa-Matete

- a) bâtiment de la Cour d'Appel et Parquet général de Matete,
- b) bâtiment du tribunal de grande instance et du tribunal de paix de Matete,
- c) bâtiment du parquet de grande instance de Matete.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États membres de l'Union européenne, et des pays et territoires ACP, ainsi qu'aux organisations internationales, tel qu'autorisée par l'instrument applicable au programme au titre duquel le marché est financé (voir également rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la CE.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres couvrant une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir lors de la remise de leur offre une **garantie de soumission de :**

- **6 000 EUR pour le lot 1**
- **5 000 EUR Pour le lot 2**
- **7 000 EUR pour le lot 3**
- **10 000 EUR pour les lots 1 et 2**

- **12 000 EUR pour les lots 1 et 3**
- **11 000 EUR pour les lots 2 et 3**
- **et 16 000 EUR pour tous les lots**

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une **garantie de bonne exécution de 5 %** du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la seconde offre conforme la moins chère.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Une visite de site sera organisée de la manière suivante :

- **26 juillet 2010** à 10 heures, site du Ministère de la justice pour les lots 1 bâtiment du Ministère de la Justice et lot 2(a) bâtiment du palais de justice de la Gombe.
- **27 juillet 2010** à 10 heures, site du CPRK pour le lot 2(b), bâtiment du Centre Pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK): Greffes et salles d'audience (box des avocats).
- **28 juillet 2010** à 10 heures, site 4^e rue Limete pour le lot 3(a) bâtiment de la Cour d'Appel et Parquet général de Matete.
- **29 juillet 2010** à 10 heures, site du quartier Tomba pour le lot 3(b), bâtiment du tribunal de grande instance et du tribunal de paix de Matete.
- **30 juillet 2010** à 10 heures Site du quartier Mutoto pour le lot 3(c) bâtiment du parquet de grande instance de Matete.

Le soumissionnaire est obligé de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses alentours.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Délai de mise en œuvre

Le délai de mise en œuvre allant de la date de l'ordre de service de commencer l'exécution des travaux à la réception provisoire est de :

- Six (6) mois pour le lot 1 ;
- Cinq (5) mois pour le lot 2 ;
- Cinq (5) mois pour le lot 3.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants:

Capacité économique et financière du candidat:

- a) le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être égal au moins à :
 - 600.000 pour le lot 1
 - 500.000 pour le lot 2
 - 700.000 pour le lot 3
 - 1.000.000 pour les lots 1 et 2
 - 1.200.000 pour les lots 1 et 3
 - 1.100.000 pour les lots 2 et 3
 - et 1.300.000 pour tous les lots
- b) le soumissionnaire doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisants pour couvrir le flux de trésorerie, "cash-flow", requis pour la durée du marché. Dans tous les cas, le montant du crédit disponible doit dépasser l'équivalent de 200.000 EUR.

Capacité technique et professionnelle du candidat:

- a) il doit avoir achevé au moins 2 projets de même nature/montant/complexité comparable aux travaux couverts par l'offre au cours des 5 dernières années : joindre les copies des certificats de réception finale signés par les maîtres d'œuvre/maîtres d'ouvrage pour les projets dont question. L'exécution d'un marché financé par l'union européenne constitue un atout.
- b) il doit exécuter au moins 70 % des travaux du marché par ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter ce pourcentage du marché. (volume 1, section 4, modèle 4.6.1 à 9)
- c) Tout son personnel d'encadrement doit avoir une expérience appropriée et doit avoir les qualifications, attestées, afférentes à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré. Le personnel qui sera évalué sera :
 - un chef de projet Architecte ou ingénieur BTP/civil ayant au moins 10 ans d'expérience ;
 - un ingénieur BTP ayant plus de 5 ans d'expérience ;
 - un Délégué à pied d'œuvre (DPO) ayant au moins 2 ans d'expérience.

Un opérateur économique peut, lorsque cela est approprié, et pour un marché particulier, invoquer les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il a avec elles. Dans ce cas, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il aura à sa disposition les ressources nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple en produisant un engagement, de la part de ces entités, de mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, et notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique.

17. Critères d'attribution

Prix

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la **COFED, Hôtel des Impôts, croisement des avenues Marais et Haut-Congo, Commune de la Gombe Kinshasa République Démocratique du Congo, Tel : +243 (0)81 555 3644 / 81 47 79 410, Fax +243 81 555 3649, email: cofed@cofed.cd** moyennant le paiement de la somme de **50 euros**. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'**Ordonnateur national du FED , Hôtel des Impôts, croisement des avenues Marais et Haut-Congo, Commune de la Gombe Kinshasa République Démocratique du Congo, Tel : +243 (0)81 555 3644 / 81 47 79 410, Fax +243 81 555 3649, email: cofed@cofed.cd** (en mentionnant la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de la COFED www.cofed.cd

19. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est le **14 septembre 2010 à 10 H 00**, heure locale

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture des offres aura lieu le **15 septembre à 10 H 00**, heure locale

21. Langue de la procédure

Toutes les communications pour cette procédure devront être effectuées en français.

22. Base juridique

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 Juin 2000, tel que modifié le 25 Juin 2005 et en 2008 (Annexe IV)]